




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 mai. — Dimanche soir, S. Exc. l'ambassadeur de Russie et la princesse son épouse, ont donné un dîner très-somptueux au duc d'Orléans; le prince de Talleyrand, le baron Bulow, les autres membres du corps diplomatique, ainsi que les ministres du roi, y assistaient.

— On a reçu hier au Foreign-Office des dépêches de sir Adair, ministre d'Angleterre à Bruxelles.

— Le prince de Talleyrand, M. Van de Weyer et le comte Grey, ont rendu samedi visite au vicomte Palmerston au Foreign-Office.

— Une assemblée nombreuse de membres de la chambre des communes, s'est réunie samedi après midi au Foreign-Office. On apprend que la question des Indes-Occidentales a été l'objet de la réunion.

— Le vicomte Althorp a donné, le même jour, un dîner parlementaire aux membres de la chambre des communes, à son hôtel, Downing-street.

— Samedi et hier après-midi des conseils de cabinet ont été tenus chez le vicomte Althorp.

— On apprend que M. Macaulay a résigné ses fonctions de conseiller du contrôle de l'Inde, à cause de son mécontentement du plan ministériel pour l'extinction de l'esclavage dans les Indes-Occidentales.

— Au moment où il est question de l'émancipation des esclaves il ne sera pas hors de propos de donner quelques renseignements sur les avantages que le commerce de nos colonies des Indes-Occidentales fournit à la mer patrie.

Voici un extrait du rapport officiel pour l'année 1829 :

Les exportations de ces colonies pour l'Angleterre montent à 9,087,919, et pour d'autres destinations à 3,000,000, ensemble 12,087,919.

Les importations de l'Angleterre dans les colonies montent à 5,521,169, et celles pour d'autres pays à 3,100,090, total 8,621,169.

— On écrit de Deal, le 13 :

Le contre amiral Gage est arrivé hier soir de Londres, il a immédiatement hissé son pavillon à bord du *Donagel*, comme commandant en chef de la flotte combinée.

Le *Satellite* a fait voile pour aller en croisière : le *Castor* et le *Scout* sont revenus de la croisière du Texel ; la *Résolus* est également arrivée des côtes de la Hollande.

Le cutter, le *Jane*, est arrivé d'Oporto ; il repartira au premier jour. Le capitaine Boyd était à bord, avec des dépêches de l'amiral Sartorius, pour les agens portugais en Angleterre.

La désertion de l'armée de don Miguel augmentait journellement. Le 30 du mois passé, 27 déserteurs de cavalerie ont traversé le Douro sur des barques, avec armes et chevaux et le même jour était arrivé de Lisbonne le schooner *Foreign*, avec environ 40 hommes, tous bons soldats, entièrement armés ; beaucoup d'entre eux étaient des officiers de police, qui assuraient que, s'il y avait occasion de s'embarquer, la plus grande partie de leurs compagnons viendraient les rejoindre.

L'amiral Sartorius allait prendre l'offensive aussitôt que le vent du sud-ouest permettrait à la flotte de faire un mouvement, et, en même temps, il ira à Vigo pour chercher des renforts. Le 9, le *William* et le bateau à vapeur le *Fourth* sont partis de Falmouth pour Rochefort, ils doivent prendre à bord pour Oporto un bataillon de 600 hommes, tous anciens soldats et bien équipés. Deux autres bataillons de la même force partiront dans le courant de la semaine prochaine.

— On écrit de Malte, le 24 avril :

La frégate *Alfred*, partira de Malte pour l'Angleterre vers le 6 mai, ayant à bord lady Hotham et sa famille, avec la suite de feu le commandant en chef. Le vaisseau croiseur, le *Beacon*, rencontra, le 21 du mois dernier, près de Thasso, six bateaux pirates avec 170 hommes qu'il fit prisonniers. Les Turcs furent réunis aux autorités turques à Cavalea, et les Grecs furent envoyés à Naples comme prisonniers.

Le projet ministériel pour l'émancipation des esclaves, qui vient d'être publié, a causé une grande sensation à Londres. En voici le texte :

1. Tout esclave sera libre de réclamer près du protecteur des esclaves, près du chef de la police de sa paroisse, ou près de tel autre officier qui serait nommé par Sa Majesté à cette fin, son inscription sur le registre comme apprenti laboureur.

11. Les conditions de cet apprentissage seraient :

1^o Le droit de peine corporelle sera ôté au maître et transmis au magistrat ;

2^o Quant à la nourriture, l'habillement et les rations que la loi accorde actuellement à l'esclave, le laboureur employera les trois quarts de son temps à travailler pour son maître, ce point sera réglé par contrat pour les trois quarts de la semaine ou de chaque jour ;

3^o Le laboureur aura le droit de réclamer du travail de son maître pendant le quart restant de son temps, moyennant des gages fixes ;

4^o Pendant ce quart de temps, le laboureur sera également libre de s'employer ailleurs ;

5^o Le maître fixera le taux des gages du laboureur pour le temps de son apprentissage ;

6^o Le salaire de l'esclave pour le travail qu'il fait pour son maître pendant ses loisirs, sera du douzième de celui qu'il reçoit pour son travail ordinaire.

7^o Tout nègre qui sera inscrit comme apprenti, aura droit à un paiement en numéraire chaque semaine au lieu de nourriture et d'habillement ; s'il le préfère le montant en sera fixé par un magistrat eu égard aux frais actuels des provisions que la loi accorde.

8^o Tout laboureur apprenti sera obligé de remettre tous les six mois, une partie de ses gages à un officier nommé par S. M.

9^o A défaut de cette remise, le maître sera attaqué, mais pour contre il pourra exiger l'équivalent en travail pendant le semestre.

10^o Tout nègre apprenti, du moment où la rançon fixée, ou telle partie de cette rançon, qui peut rester due, aura été payée par son maître sera complètement affranchi.

11^o Tous apprentis peuvent emprunter la somme requise, et s'obliger par contrat devant le magistrat à travailler pour un temps limité, comme apprenti laboureur, chez le préteur.

III. Un emprunt, jusqu'à concurrence de 45,000,000 liv. st., sera fait en faveur des propriétaires des Indes occidentales et aux esclaves, sous telles garanties que pourront approuver les commissaires nommés par les lords commissaires de la trésorerie royale.

IV. Un emprunt semblable, proportionné au nombre des esclaves et au total des exportations sera ouvert aux différenes colonies.

V. Le paiement semestriel à faire par les nègres apprentis, sera reçu en déduction de la dette contractée par le planteur envers la nation.

VI. Tous enfans qui n'auront pas atteint l'âge de six ans, au moment de la promulgation de la loi, sera affranchi et entretenu par ses parens.

VII. En cas de contravention à cette disposition, ils seront considérés comme apprentis chez le maître de leurs parens (sans recevoir de gages), les garçons jusqu'à l'âge de 24 ans, les filles jusqu'à l'âge de 20 ans, auquel âge les parens et les enfans, ou l'un d'eux, seront complètement affranchis.

VIII. Cette loi n'empêchera pas S. M. d'approuver telles dispositions qui pourraient être adoptées par la législature coloniale dans l'intérêt de l'industrie ou pour prévenir le vagabondage, et applicables à toutes les classes de la société.

IX. Sur la recommandation du corps législatif de ce pays, S. M. recommandera au parlement d'accorder, outre les revenus de la colonie, tel subside qui sera jugé nécessaire pour subvenir aux frais de l'administration de la justice, de la police et de l'introduction d'un système général d'éducation morale et religieuse.

FRANCE

Paris, le 15 mai. — L'influenza ou la grippe a fait depuis deux ou trois jours des progrès encore plus rapides que pendant sa première période.

Le ministre de la guerre a été atteint dimanche de la grippe ; il est au lit aujourd'hui. M. Thiers l'avait depuis vendredi, mais il est mieux. M. Guizot est également indisposé, mais assez légèrement. Dans certaines maisons de banque, il reste debout un commis sur six.

— On dit que le projet sur les travaux publics rencontre de l'opposition dans le sein de la commission, qui repousse le projet d'édifier la bibliothèque sur le terrain de Bellechasse ; elle serait entrée en pourparlers avec la liste civile pour la placer dans la galerie nouvelle du Louvre. On donnerait à la liste civile 6 millions à prendre sur le fonds de 100 millions, 12 millions provenant de la vente de l'ancienne bibliothèque, la liste civile fournirait le surplus évalué à 6 millions, et la jonction du Louvre aux Tuileries se trouverait enfin terminée. Quant aux autres monumens, sauf quelques modifications, les plans du ministère seraient admis.

— Le bruit court qu'il a été décidé, en conseil des ministres, que les armes de Napoléon seraient déposées au musée d'artillerie, où se trouvent toutes les anciennes armures.

— La *Quotidienne* oppose à la dépêche du général Bugeaud, annonçant l'accouchement de M^{me} la duchesse de Berry, le démenti le plus complet. « Ce n'est, dit-elle, qu'un infâme mensonge. » Elle publie en outre une protestation contre la grossesse, la déclaration de mariage et l'accouchement faite par sept ou huit personnes, parmi lesquelles se trouve M. de Kergorlay.

— Un duel doit avoir lieu aujourd'hui, entre le fils d'un maréchal de l'empire et un fashionable du faubourg St. Germain ; on y donne pour cause la rupture éclatante d'un mariage, dont les négociations étaient déjà fort avancées.

— L'*Album de la Creuse* annonce que le dépôt de réfugiés polonais établi à Avignon ayant été dissous. M. le ministre de l'intérieur a décidé qu'une partie des officiers, au nombre d'environ 120, viendraient fixer leur résidence dans le département de la Creuse ; ils arriveront incessamment à Guéret et seront répartis entre les principales villes du département.

— Le bâtiment de l'état le *Luxor*, commandé par M. de Verninac, lieutenant de vaisseau, et accompagné du bateau à vapeur le *Sphinx* est arrivé à Toulon, le 11 de ce mois, ayant à bord l'un des obélisques de Thèbes.

Ces deux bâtimens étaient partis d'Alexandrie le 1^{er} avril ; ils ont relâché sur différens points de l'Archipel, et en dernier lieu à Corfou, qu'ils ont quitté le 2 mai.

Le *Luxor* va être mis en état de se rendre à Cherbourg, où on avisera aux moyens de le faire venir à Paris.

— On écrit de Toulon, 8 mai :

« Il circule un bruit étrange et tout-à-fait invraisemblable. On assure que le vaisseau le *Marengo* a été attaqué dans le Levant, près de Constantinople, et qu'il a été coulé bas par une escadre russe : sept bâtimens se seraient mis en ligne contre lui. Cette nouvelle, toute ridicule qu'elle est, n'a pas laissé que d'exaspérer nos marins, qui blâment le gouvernement d'avoir expédié les vaisseaux l'un après l'autre. »

— Le capitaine J. L. Laugier, commandant le brick-goëlette la *Jeune Fanny*, arrivé de Salonique à Marseille le 5 mai, rapporte avoir rencontré par la hauteur du golfe de la Spezia, à quinze lieues en mer, une division de dix chaloupes canonnières sardes faisant route au sud-est. Ces bâtimens font

partie des forces navales destinées au bombardement de Tunis.

— Travellas, qu'on disait destiné à un commandement dans les troupes royales grecques, a été amené prisonnier à Nauplie.

— On écrit de Massa de Lombardie, 24 avril :

« Le colonel Constant Ferrari, un des braves de l'armée de Napoléon, a été assassiné dans sa maison de campagne par une bande de centurions et de carabiniers pontificaux. Pendant la révolution de 1831, ce vieux militaire avait marché sur Rome à la tête d'une division de Romagnols, sous les ordres du général Sercognani. Après avoir émigré d'abord en France, il profita plus tard de l'amnistie pontificale, et revint dans sa patrie où il vivait retiré avec sa femme, sa mère et son fils. »

— On écrit de Larnaca (île de Chypre), du 27 mars :

« Notre île vient d'être le théâtre d'événements de la plus haute importance. La population, fatiguée des abus et des vexations qui pèsent sur elle, a opposé la résistance. Mais bien dirigée dans son opposition, elle a d'abord employé la voie des représentations, et le consul de France a été choisi par eux pour les transmettre à l'autorité.

Les démarches du consul ont eu un plein succès; il a obtenu tout ce que demandait la population; mais, méfiante à juste raison, elle a voulu que ce fût le consul de France qui lui transmittait la promesse de l'oubli du passé, et dès que cette garantie a été donnée, elle s'est soumise et la tranquillité a été rétablie.

« Cependant le même jour un attentat a eu lieu contre les Hellènes placés sous la protection du consul de France; deux en ont été victimes; mais cet agent en a obtenu la réparation la plus éclatante. Pour la première fois depuis plus de douze ans, le meurtre d'un chrétien a été vengé en Chypre par l'exécution d'un musulman. »

— La cour d'assises du Loiret, dans son audience du 11 mai, a acquitté 18 Vendéens. La question de l'amnistie qui leur avait été promise, a été invoquée par l'avocat et admise par MM. les jurés. Ils ont été absous, après dix mois de captivité.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 MAI.

Avant-hier, à 11 heures du soir, la musique de la Grande-Harmonie, a donné une brillante sérénade au roi, à l'occasion de son retour en cette résidence. Quoique le public eût été prévenu fort tard que la sérénade devait avoir lieu, une foule immense était réunie sous le balcon du palais. Le roi et la reine s'y sont montrés et ont été salués à plusieurs reprises, par les applaudissements de l'assemblée.

— Nous apprenons que le roi a fait remettre deux mille francs au bureau de bienfaisance de la ville de Bruges; douze cents à ceux de Ypres et de Courtray, et huit cents à celui de Menin.

— Le roi a donné 500 florins au théâtre de Gand et la même somme pour la représentation de Bruges; à laquelle il a assisté.

— Le *Standaard* de Bruges, annonce que le roi, dans son audience aux autorités de cette ville, a témoigné que dans son opinion, l'élargissement et l'approfondissement du canal d'Ostende à Gand serait préférable à la construction d'un chemin en fer, d'Ostende sur Malines.

— Pendant son séjour à Bruges, la régence a demandé au roi, entre autres faveurs, la construction en cette ville d'un chantier de l'état.

— S. M., par une lettre très-flatteuse à MM. les membres de la commission de l'*Institut des beaux arts*, vient de faire mettre à leur disposition une nouvelle somme, pour être répartie dans les tirages de tableaux de cette année.

Le second tirage, pour 1833, doit avoir lieu le 16 juin, comme l'indiquent les cartes de souscription. Le salon sera ouvert du 1^{er} au 16 juin.

— La haute cour militaire a acquitté ce matin le major Foncier de l'accusation de soustraction des deniers confiés à sa responsabilité, et sa mise en liberté a été ordonnée.

— De nombreux renseignements qui nous sont arrivés depuis quelque temps, nous apprennent que les travaux prennent la plus grande activité dans les manufactures situées hors des portes de Flandres et d'Anderlecht. Des machines à vapeur qui ne fonctionnaient plus depuis deux ans ont été mises en mouvement et ne suffisent pas à la besogne.

— Le *Zyns* demande le rétablissement de l'impôt-mouture à Bruxelles. Comme les orangistes soignent les intérêts du peuple!

LIÈGE, LE 18 MAI.

Le 12 courant, un enfant âgé de 5 ans, était tombé dans la Meuse au rivage de Pêcheurue. Entraîné par le courant, il allait infailliblement périr lorsque le garde-pompier Nicolas Gerardy qui passait en cet endroit, se précipita à l'eau tout habillé et parvint à l'en retirer en s'exposant aux plus grands dangers.

M. Burdo-Stas a mis une somme de 50 francs à la disposition de M. le bourgmestre pour être distribuée à la compagnie des pompiers comme une marque de sa satisfaction pour les services qu'elle a rendus lors de l'incendie qui a éclaté à sa fabrique dans la nuit du 14 au 15 de ce mois.

Le 16 même mois, un grenadier du 9^e régiment s'est noyé en se baignant dans la branche de rivière dite Barboux.

— Par arrêté royal du 15 mai, le collège électoral des districts réunis de Neufchâteau et Virton est convoqué pour le jeudi 30 de ce mois à Neufchâteau, à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Chauchet-Bourgeois, démissionnaire.

— Les administrations communales de Malines, Termonde, Namur, Tirlemont et Waremmes ont donné un avis favorable à la construction du chemin de fer entre Anvers et la Prusse d'après le plan des ingénieurs Simons et Deridder. Le *Moniteur* du 17 publie ces observations.

— On écrit de Namur, 15 mai :

« Les nommés Guillain et Bleron, de Maine-St-Paul, avaient d'abord été condamnés à la peine de mort par la cour d'assises de Bruxelles pour émission, en 1830 et 1831, de fausses pièces de vingt-cinq cents. L'arrêt ayant été cassé par la cour de cassation, ils furent renvoyés devant la cour de Mons et condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité, à la flétrissure et à l'exposition, une loi nouvelle ayant supprimé la peine capitale pour ces sortes de crimes. L'arrêt ayant encore été cassé sur un nouveau pourvoi des accusés, ils comparurent aujourd'hui devant la cour d'assises de notre ville.

« Les honorables efforts de leurs conseils, MM. Walter et Gillain, ont été couronnés d'un plein succès; leurs infortunés clients, qui ont passé deux années dans les prisons et subi les angoisses des deux condamnations dont nous avons parlé ci-dessus, ont été mis en liberté sur la déclaration unanime du jury. »

Dans l'*Indépendant* de mardi dernier, sur la foi d'une lettre d'Ostende nous avons annoncé que lord Durham était arrivé en cette ville, et qu'il était parti aussitôt pour Bruges. Nous avons été induits en erreur. Lord Durham n'est pas venu en Belgique, et voici ce qu'on nous écrit aujourd'hui d'Ostende, et qui a pu donner lieu à l'erreur.

« Personne à Ostende n'a connaissance de l'arrivée de lord Durham. — Un courrier du gouvernement belge se trouvait le 11 mai à bord du bateau à vapeur, et c'est lui qui s'est rendu de suite à Bruges. » (*Indépendant*.)

L'*Émancipation* a parlé plusieurs fois d'une réunion diplomatique et secrète qui devait avoir lieu à Ostende pendant le séjour du roi. La nouvelle donnée par nous, de l'arrivée de lord Durham, semblait avoir donné quelque poids à l'assertion de l'*Émancipation*, qui ajoutait dans son numéro d'avant-hier : « M. Van de Weyer était aussi à Ostende pendant le séjour du roi, nous le savons positivement. » On vient de voir d'un côté que lord Durham n'est pas venu à Ostende; nous pouvons affirmer, d'un autre côté, que M. Van de Weyer n'y est pas venu, car les journaux anglais nous apprennent aujourd'hui, que le 12, le jour même de la présence du roi à Ostende, M. Van de Weyer avait à Londres une conférence avec lord Palmerston. (*Id.*)

On écrit de Vienne, le 8 mai :

« Les négociations entre la Porte et Méhémet-Ali n'ont fait aucun progrès. On parle de l'arrivée d'une escadre française aux Dardanelles.

« Le conseiller d'ambassade, baron Hugel, part aujourd'hui pour Paris, où il va reprendre son poste. Un courrier est passé ici avec des dépêches pour l'ambassade française à Constantinople. »

La lettre suivante est adressée aux rédacteurs de l'*Indépendant* :

Anvers, le 14 mai 1833.

Messieurs, votre correspondant vous a induits en erreur en vous annonçant que la rétractation relative au récit de l'accident causé à Waesmunster par la voiture du roi Léopold, a été faite par M. Delrue, éditeur du *Journal du commerce d'Anvers*. Lorsqu'on s'est présenté chez lui pour connaître l'auteur de l'article dont on avait à se plaindre, il nommé M. Lebroqui. Les officiers se sont aussitôt rendus chez lui et l'un d'eux lui a donné le démenti le plus formel sur ce qu'il avait inséré, et lui a de plus demandé satisfaction sur-le-champ, avec toute autre chose qu'une plume. Ce brave écrivain, qui dans son article de ce jour défie les éditeurs de l'*Indépendant* d'aller le cravacher à son bureau, ne veut rien accepter, et fit prudemment la sourde oreille. C'est alors qu'on lui promit que la première fois qu'il se permettrait encore d'insérer dans sa feuille, des articles aussi calomnieux que celui dont il est ici question, soit contre le roi, soit contre l'armée, on lui appliquerait non pas des coups de cravache, mais des coups de bâton. C'est à quoi M. Lebroqui parut souscrire avec toute la bonté d'âme que l'on connaît aux gens de son bord.

Les officiers de l'armée belge ne se laisseront jamais exciter par aucun parti, mais ils ne peuvent qu'être indignés de voir des lâches et misérables écrivains, de plats mercenaires dont la plume est au service du premier qui veut la payer, insulter ce qu'il y a de plus respectable.

Plusieurs officiers ont donc pris la résolution, non pas d'enlever la liberté de la presse, mais de mettre des bornes à sa licence, et lorsqu'ils rencontreront dans leur chemin des brouillons aussi méprisables que le rédacteur du *Journal du commerce d'Anvers*, ils useront de la liberté du bâton, comme il use, lui, de la liberté de la presse. Ce sera par un excès que l'on corrigera des excès.

Un des officiers qui s'est rendu chez M. Lebroqui.

Liège, le 18 mai 1833.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

S'il est extrêmement flatteur de recevoir de toutes parts les marques du plus vif intérêt, il est pénible de devoir convenir qu'on ne les mérite pas. Vous avez annoncé notre arrestation par les Hollandais; permettez-moi de vous donner quelques détails. Vous verrez que l'impérissable qu'allait-il faire dans cette galère trouve encore son application.

Dîner en face de notre ville natale que nous n'avions plus vue, pas même de loin, depuis deux ans, serrer la main à des parents, à de vieux amis qui n'obtiennent pas ad libitum des permis de s'éloigner de la forteresse, tel était le but du petit voyage que nous avions entrepris jeudi passé.

Le plus court chemin pour retourner à Tongres était par le Casino à Sluysen. Nous étions bien convaincus et nous le sommes encore aujourd'hui, que cet endroit ne tombe pas dans le rayon stratégique de Maestricht; mais les Hollandais ont une toute autre manière de compter. C'est du pied des glacis des forts extérieurs qu'ils partent pour fixer l'étendue du rayon, tandis que nous prenons le pied du glacis de l'enceinte fortifiée pour point de départ. Je me garderai bien de décider une question, qui ne peut manquer, les affaires arrangées, de donner naissance à un protocole supplémentaire.

Mais pourquoi nous y arrêter, puisqu'il y avait du risque à courir? Pourquoi ne pas faire attention à un espion qui depuis deux heures suivait exactement tous nos mouvements? N'est-ce pas un peu enfant même avec une grande barbe plantée au milieu de la figure? Au moment même où nous nous disposions à partir, le casino fut fermé et nous fûmes priés d'attendre au fort Saint-Pierre, attendu que le commandant de l'escorte, que les portes de la ville ne pouvaient plus s'ouvrir.

Tout comme nos amis, nous nous attendions à des injures, à une longue incarceration, à des démarches sans fin; nous avons été agréablement surpris en voyant les égards dont on nous comblait.

Le lendemain le général Brade est venu nous interroger sans se servir de la moindre expression qui pût nous blesser ou qui eût rapport à nos opinions politiques. Trois heures après cet interrogatoire, que je vous assure avoir duré pour nous trois jours entiers, nous avons été conduits jusqu'à la route de Liège.

Mes compagnons de voyage me sauront gré en apprenant que je me les associe pour adresser les remerciements les plus sincères à nos concitoyens que notre arrestation avait couronnés et particulièrement aux autorités qui ont mis tant d'empressement à prendre des mesures pour amener notre mise en liberté.

Vous me pardonnerez, MM. les rédacteurs, la longueur de cette lettre en songeant qu'elle prévient beaucoup de commérages. N'ai-je pas entendu dire que les ministres ne seraient pas fâchés, de me laisser dormir au fort St Pierre jusqu'après les élections? Vraiment je ne me croyais pas si dangereux et j'ai le malheur d'être convaincu que pour avoir combattu de toutes mes forces le système du ministère sur la question extérieure, il n'aurait pas attendu 24 heures sans faire ce que l'honneur et l'humanité lui commandaient. Agréez, etc.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 13 :

« Le mardi 28 de ce mois, la seconde chambre des états-généraux reprendra ses séances. Parmi les objets dont la chambre est appelée à s'occuper,

remarque le projet relatif au crédit demandé pour le département de la guerre, qui donnera probablement lieu à des communications de la part du gouvernement.

L. M. le roi et la reine, ainsi que S. A. R. la princesse Marianne, partent vendredi prochain pour Loo. S. M. le roi sera de retour dès la semaine prochaine.

La princesse d'Orange est également sur le point de partir pour Soestdyk; le jour de son départ n'est pas encore fixé.

Il paraît que ces jours derniers il s'est passé beaucoup de choses importantes dans le conseil de cabinet. On peut maintenant s'attendre avec quelque certitude, et dans un terme fort court, à une solution de l'interminable question belge. Cependant, on parle encore diversement de la nature de cette solution.

Le baron G. van Zuylen van Nyevelt, chevalier et trésorier de l'ordre du lion Belgique, est décédé, à La Haye, le 10 du courant.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les créanciers de la dette constituée de la ville, que les mandats pour le paiement des intérêts échus au 31 décembre 1832, ont été distribués les lundi et mardi de chaque semaine, sur la représentation des titres au bureau de la comptabilité municipale.

Liège, le 17 mai 1833.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

L'adjudication de l'entreprise du nivellement du sol de la nouvelle promenade de St.-Léonard, n'ayant pas été contumée, il y sera procédé de nouveau lundi prochain à midi à la salle de la régence, à l'Hôtel-de-Ville.

Pour être admis à faire des rabais il faut avoir déposé une soumission avant l'heure fixée pour l'adjudication.

Liège, le 15 mai 1833.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 18 mai.

Pain de seigle, 24 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment 33 c. au lieu de 34 cent.
Pain dit de ménage, 42 centimes au lieu de 43.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 17 mai.

Naisances: 40 garçons, 7 filles.

Mariages 6, savoir: Entre Hubert Joseph Cajot, cultivateur à Beyne-Heusay, et Elisabeth Marie Hyacinthe Parmentier, rue Sœurs de Hasque. — Lambert Thonart, serrurier, rue Saint-Jean-Baptiste, veuf de Marie Elisabeth Donny, et Marie Joseph Donny, couturière, même rue. — Louis Leburton, jardinier à Oreye, et Lambertine Dehasse, derrière Saint-Denis. — Jean François Lovinfosse, sur les Wallas, veuf de Marie Jeanne Petronille de Bemy, et Marie Agnès Frezer, même rue. — Antoine Joseph Rousseau, vannier, rue Hors-Château, et Marie Catherine Antoinette Fasquin, même rue, veuve de François Gillis. — Toussaint Delmonck, plafonneur, à Ans et Glain, et Dieudonné Lapaille, marchand, rue d'Avroy.

Décès: 2 garçons, 3 hommes, 4 femme; savoir: Dieudonné Boneus, militaire pensionné, âgé de 45 ans, rue Marguerite, épouse de Marguerite Habran. — Augustin Garçon, âgé de 24 ans, grenadier au 9^e régiment 5^e bataillon. — Charles Kesteloot, âgé de 20 ans, grenadier au 9^e régiment 5^e bataillon. — Marie Deglin, âgée de 87 ans, rue des Clarisses, veuve en deuxième nocces de Jean Lambert Barson.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE

Par extraordinaire.

Aujourd'hui dimanche 19 mai, la troupe de M. Bernard va une première et seule représentation de *Cotillon III* ou *le Vaudeville*, chez M^e Dubary, vaudeville par MM. Anicet et Vandeburck, précédé par la deuxième représentation de *l'Auberge des Arais ou les brigands des Alpes*, mélodrame en 3 actes du théâtre de l'Ambigu.
Le spectacle commencera par *Rabalais ou le Curé de Mendon*, vaudeville en 1 acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. VAN HOESTENBERGHE, qui a transféré son CABINET D'ILLUSION dans le local St.-André, à l'honneur d'informer le public que jeudi, vendredi, samedi, dimanche et jours suivants, seront la clôture définitive, avec changement de vues des plus intéressantes.
Prix des places, 25, 15 et 40 cens.
A voir depuis 5 heures du soir jusqu'à 10.

Les frères ROSLER, ont l'honneur d'annoncer qu'à dater d'aujourd'hui, on pourra avoir tous les jours des GLACES chez eux, rue derrière l'Hôtel-de-Ville.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Aujourd'hui dimanche, HARMONIE au local de la Société, et ballottage à cinq heures de plusieurs candidats.
Le secrétaire LECOCQ. 325

SOCIÉTÉ Ste-CECILE.

Lundi prochain, CONCERT suivi d'un BAL, au local de la Société.
Le concert commencera à 7 heures. 319

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Mardi vingt-un mai 1833, aux dix heures du matin, on procédera sur la place du Grand-Marché à Liège, à la VENTE de MEUBLES et EFFETS, consistant en quelques ustensiles de ménage et des marchandises d'aunage, telles que cotons, toiles, mouchoirs, etc.
Cette vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant. 314

Au Café Liégeois, rue Royale, n° 924, à LOUER présentement deux beaux QUARTIERS garnis avec cuisine, de même que plusieurs CHAMBRES aussi garnies. Les locataires communiquent sur la rue par une porte particulière. 312

CABINET DE LECTURE.

H. RONGIER-DUVIVIER, imprimeur-libraire, Outre-Meuse, n° 1137, informe le public qu'il vient de faire paraître un nouveau supplément des *Romans et Mémoires nouveaux* qui se trouvent à sa bibliothèque d'abonnements, qu'il distribue gratis à ses abonnés, et qu'ayant fait l'acquisition du cabinet de L. Mahoux, qu'il a réuni au sien on peut se procurer chez lui tous les ouvrages des meilleurs auteurs, tels que Zschokke, Michel Raymond, Barginet, d'Arincourt, Dinocourt, Raban, Paul de Koch, Ricard, Victor Ducange, Sophie Gay, etc., etc.
Le prix de l'abonnement est de 70 cts. par mois.

Les personnes qui désireraient se former un Cabinet de Lecture, pourraient se procurer chez le même un Assortiment de Romans, dont il a plusieurs exemplaires, à des prix très-modérés.

VENTE pour cause de décès.

Lundi prochain, 20 Mai, à 2 heures de relevée à la Salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en commodes, armoires, bois de lits, chaises, poëls, matelats, oreillers, linges, habillements, une quantité d'autres objets trop long à détailler. 315

VENTE pour cessation de commerce.

Mercredi 22 mai 1833, à 9 heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, il sera VENDU sous la direction de A. DUVIVIER, au n° 747, rue Poterie, les objets suivants, une quantité de MARCHANDISES d'aunages, HABILLEMENTS, MEUBLES, tels que horloges, reveils, bois de lits, chaises, tables, canapé, fauteuils, cuivres, étaineries, balances, linges d'assés, draps de lits, armoires, bijoux, telles que montres en or et argent, cachets dont un à musique, bagues, croix à diamants, couvert, couteaux et lousset, etc. Argent comptant. 316

Un PEINTRE avantageusement connu pour la ressemblance et le fini de ses portraits, informe les personnes qui désireraient avoir recours aux soins de son art, qu'il est logé à l'hôtel de Brabant, rue Hongrée. 328

Jean JACQUES, peintre en bâtiment;

Marchand de couleurs, demeure présentement rue Neuvic, n° 941 bis, à l'enseigne du St.-Esprit, ci-devant l'ancienne maison de M. Delaveux, à Liège, est entièrement assorti dans tout ce qui concerne son état. Des broses n° 1 à 20, livrets en or et en faux, de bronze première qualité, de vernis de copal de toutes qualités, des éponges grosses et fines, etc., etc. 308

On propose l'ÉCHANGE d'une jeune DEMOISELLE de Maëseyck, avec une jeune personne de Liège. S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Coeur d'Or.

Le propriétaire du magasin n° 46, rue Pont-d'Île, veut cesser de tenir les marchandises ci-après, elles seront VENDUES au-dessous du prix coûtant; savoir:

Les articles en plaqué argent, la tôle vernie, couteaux, canifs, ciseaux, couverts en métal d'Alger, quincaillerie, fausse bijouterie, franges pour rideaux, vins, liqueurs, vinaigre de vins d'Orléans, moutardes en pots et en poudre, sauces anglaises, thés, etc., etc.

Au même n°, il y a à LOUER, ensemble ou séparément, une MAISON composée de 2 corps de logis avec jardin.

Au même n°, il y a à VENDRE un très-bon ESCALIER en chêne composé de dix marches, une quantité de PAVES polis de diverses grandeurs et plusieurs FENÊTRES id. 322

VENTE PAR LICITATION.

Le 29 mai 1833, à 9 heures du matin, chez Pierre Trokay cabaretier à St-Georges, il sera procédé par le ministère de M^e DIEUDONNÉ, notaire à Verlaine, et pardevant M. le juge de paix du canton de Bodegnée, à la VENTE par licitation d'environ 49 BONNIERS 50 perches de terres et prairies, situées à St-Georges.

Cette vente se fera avec grande facilité pour le paiement et présente toute sécurité pour les acquéreurs.
S'adresser audit notaire pour voir les titres de propriété et conditions de la vente. 327

CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUÉS.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettants, que sa fabrique de cuirs laqués en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la bonne qualité et le beau fini, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, en même temps, établi ses prix très-modiques et inférieurs à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

FASSIN-BERLEUR, à l'Anneau d'Or, rue Pont-d'Île, prévient le public qu'il vient de renouveler son MAGASIN de DRAPS et PERUVIENNES des couleurs de mode, il a reçu un bel ASSORTIMENT d'ÉTOFFES pour la saison d'été, tels que velours à côte, coutil, casimir anglais, vigogne, poil de chèvre, printanière, etc. Il a également tout ce qui a paru de plus nouveau pour gilet. 305

GHAYE fils, rue Vinave-d'Île, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, un assortiment de CHAPEAUX modes de Longchamps, tant en feutre, de toute première qualité, qu'en soie sur feutre imperméable.

A LA FABRIQUE DE CHAPEAUX IMPERMÉABLES,

rue Porte St.-Léonard, n° 659, à Liège.

Wantant cesser la chapellerie, l'on y vend les chapeaux en feutre, première et seconde qualités, à des prix si modiques, qu'ils sont en-dessous de ceux de fabrique. 843

AU GRAND MAGASIN D'HABILLEMENT,

Rue Gerarderie, n° 769.

N. POSSON, marchand-tailleur, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir des ÉTOFFES nouvelles d'été pour gilet et pantalon. Vend des gilets d'été, depuis 5 fr. jusqu'à 12 et des pantalons, depuis 5 fr. jusqu'à 16, et des habits depuis 35 fr. jusqu'à 70 et capottes idem. Et vend aussi des habillements de toute façon pour les enfants de tout âge. Il espère, par la modicité des prix, mériter toujours la confiance du public; il confectionne les objets quand les personnes veulent fournir les étoffes.

420,000 FRANCS à PLACER par partie si on désire. S'adresser à N. J. DISTER, demeurant au faubourg St.-Marguerite, à Liège, n° 261. 768

SIROP ANTI-GOUTTEUX, de M. BOUBÉE, guérissant promptement la goutte et le rhumatisme.

ROB, de M. le docteur GIRAudeau, de St.-Gervais, pour la guérison des dartres, gales, scrophales, affections, Chroniques et maladies secrètes.

A Liège, chez L. LAFONTAINE, pharmacien, rue Féronstrée, n° 779. 270

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DD. VRANCKEN, professeur d'arithmétique et de tenue des livres, donne leçon, dès 7 heures du matin jusqu'à dix du soir, rue Souverain-Pont, n° 603. 274

VIN St. Emilion 1^{er} cru 1831, à 2 escalins la bouteille bon Bordeaux rouge et blanc à un fr. Pays rouge et blanc à 70 centimes au n° 567, rue Féronstrée. 433

MAISON à LOUER; rue Agimont, n° 530.

VENTE d'une belle collection de TABLEAUX.

Dont la vente se fera à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck le jeudi 23 courant, à 2 heures de relevée.

Le même jour, il y sera vendu une collection d'oiseaux empaillés et autres animaux.
On peut voir l'un et l'autre dès-à-jour'hui. 279

A LOUER dès-à-présent une jolie MAISON de campagne sise à Liège, rue l'Agnot ou Naimette, paroisse Sainte-Marguerite, avec six pièces à feu, greniers, cave, pompe, puits et beau jardin bien arboré. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n° 805. 282

QUARTIER à LOUER avec écurie si on le désire dans la nouvelle rue de la Cathédrale. Il y a aussi un CHEVAL ardenais propre à la selle et au cabriolet. 313

() Lundi 20 de ce mois, dix heures du matin, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, une MAISON avec jeu de quilles, sise près de l'église, à Ans.

A LOUER dès-à-présent un QUARTIER composé de deux places au rez-de-chaussée, 3 chambres, cave, grenier, cour, pompe, un petit jardin si l'on désire, faubourg St.-Léonard, n° 213, s'y adresser. 320

() Le notaire DUSART VENDRA incessamment une FERME, située à Sclessin, contenant environ dix bonniers en un seul gazon; cinq MAISONS, faubourg St. Léonard, dont une avec un très-beau jardin, entouré de murs, et deux MAISONS avec un bonnier de fonds, situés sur la Branche Planchar, à Ans.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

() VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En vertu d'un jugement, il sera VENDU aux enchères publiques, le 23 mai courant, à 10 heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, et devant M. le juge de paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, une belle et grande MAISON, avec jardin, située à Liège, rue Puits en Sock, n^o 914.

S'adresser au bureau de ladite justice de paix où en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres de propriété.

() Le jeudi, trente de ce mois, deux heures de relevée, on VENDRA définitivement aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, les BIENS suivants, situés en la commune de Horion-Hozémont :

- 1^{er} Lot. Un corps de ferme, jardin et verger, contenant 64 perches, situés à Horion et détenus par le S^r Dans.
2^e Lot. Le pré Mont, de 87 perches.
3^e Lot. Le pré Lahaut, de 28 perches 48 aunes.
4^e Lot. Une terre dite le grand pré Lahaut, de 92 perches.
5^e Lot. Id. dite Longue Terre, de 62 perches.
6^e Lot. Id. au pré Lahaut, de 33 perches.
7^e Lot. Id. en Bobée, de 43 perches.
8^e Lot. Id. à l'arbre à la Croix, de 56 perches.
9^e Lot. Id. en Gotembœuf, de 59 perches.
10^e Lot. Id. au même endroit, de 23 perches.
11^e Lot. Id. près de l'arbre à la Croix, de 38 perches.
12^e Lot. Id. même campagne, de 6 perches.
13^e Lot. Id. en lieu dit Moirly, de 43 perches.
14^e Lot. Id. campagne de Fontaine, de 35 perches.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

(53) A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une MAISON sise à Liège, Hors-Château, vis-à-vis de Saint-Antoine, portant l'enseigne de l'Homme Sauvage et le n^o 496. Et une autre rue Sœurs de Hasque, n^o 283. S'adresser à M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée.

() ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Le jeudi 30 mai 1833, à 2 heures de relevée, M^e LIBENS, notaire, exposera en VENTE publique en son étude place Saint Pierre, n^o 21, à Liège, en deux lots les immeubles suivants :

- 1^o Une ferme appelée d'Hautienne, sise à Dorinne, près de Dinant, contenant 84 1/2 bonniers de jardin, prairies et terres, détenues à bail par Ant. Jos. Bertrand, sur la mise à prix de 76,000 francs.
2^o Quatre bonniers 35 perches en 8 pièces de terre, situées à Dorinne, tenues en location par Delvaux, la veuve Fouan et autres, sur la mise à prix de 4,000 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions de la vente en l'étude dudit M^e LIBENS.

() Vendredi 24 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, on VENDRA aux enchères publiques, une MAISON en très bon état, sise à Liège, rue devant Saint-Thomas, n^o 362.

Et le samedi 25, à la même heure, une PROPRIÉTÉ, sise à Liège, faubourg Vivegnis, n^o 418, consistant en maison sur la rue, avec porte cochère, une autre maison derrière, écurie, four, fournil, grande cour et jardin.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire PAQUE.

() Le jeudi, 30 mai 1833, à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, les héritiers bénéficiaires de J.-J. Petitjean, feront procéder à la VENTE aux enchères des RENTES suivantes :

- Premier lot. — Une rente de 22 florins Brabant de Liège, réduite à 20 fls., faisant 24 francs 31 centimes, due par Gilles Abquet, demeurant à Jupille.
Une autre de 9 francs 72 centimes, ou 8 fls. de Liège, due par le sieur Joseph Caron, à Ciney.
Deuxième lot. — Une de 24 francs 31 c., ou 20 fls de Liège, due par les héritiers de M. Colson, à Liège.
Une de 29 francs 43 centimes, ou 23 florins dix neuf sous et demi de Liège, due par Jacques Bounameau, représentant Peuret.

On peut voir les conditions de la vente et les titres chez ledit notaire.

Lundi prochain 20 mai courant, à 9 heures du matin, en la demeure de M. Wilmette, cabaretier, à Coronmense, commune de Herstal, le notaire COURARD VENDRA publiquement quantité de MEUBLES et EFFETS MOBILIERS, consistant en tables, chaises, armoires, horloge, cuivre, étain, batterie de cuisine, un beau comptoir de boutique, avec cases et rayons en bois de chêne vernissé, et autres objets trop long à détailler.

() Lundi 20 mai 1833, à dix heures précises, dans le chantier de S^r L. DELVAUX, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une partie des plus considérables de bois sciés, savoir : une quantité extraordinaire de planches et quartiers de chêne, de toute sorte de fortes longueurs pour faire de beaux planchers, fort seches, propres à employer de suite ; une grande quantité de beaux horrons de chêne et pièces de bois de toute dimension ; beaucoup de feneures, barreaux et feuilletts, le tout fort sec ; une très-grande partie de posselets, terrasses et wères ; une quantité extraordinaire de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc ; horrons de frêne, de cerisier et d'orme ; plusieurs cents de rais, jantes et douves ; lattes à plafonner ; vingt belles vernis, etc., etc. Argent comptant.

NB. On commencera par la belle partie de horrons de chêne et pièces de bois.

Lundi 20 mai 1833, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères :

- 1^o De deux pièces de PRE situés à Herstal, en lieu dit Commune, contenant 43 perches environ.
2^o D'une RENTE de 3 francs 68 centimes, due par les sieurs Bernard et Hubert, de Fexhe-au Haut-Clocher.
3^o Une rente de 6 francs 07 centimes, due par la veuve André Charlier de Chaumont.
4^o Une rente de 6 francs 07 centimes, due par MM. Rossius et Le Liégeois, de Hermée.
5^o Une rente de 4 fls. 48 sous 2 liards, due par M^e Desoer, du rivage-en-pot.
6^o Une rente de 4 francs 07 centimes, due par M. Delbaille.
7^o Une rente de 4 francs 55 cent., dus par Hélène Jolet, de Mortroux.
8^o Une rente de 2 francs 43 centimes, due par la veuve Martin Libotte, de Montegnée.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 284

Le 30 MAI 1833, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle MAISON, située faubourg Saint-Gilles, n^o 485. Cette maison, propre à tout commerce, se compose de 11 pièces à feu, cour, jardin, puits, citerne, grandes caves, etc.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 285

() On fait savoir que le jeudi dix juin 1833, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de maître BOULANGER, notaire à Liège, il sera procédé, à la VENTE aux enchères, d'une MAISON, sise à Liège, rue Hors-Château, n^o 492, occupée momentanément par le sieur Palante, chapelier.

Cette maison bâtie en pierres et briques, est composée d'un rez de Chaussée, deux pièces à chacun des deux étages, grunier, cave, cour, pompe, bâtimens sur le derrière ayant issue sur la rue du Bognoul.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente chez ledit notaire.

() Le jeudi 23 mai 1833, à 9 heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance sésant à Liège, le 28 janvier dernier, enregistré à Liège, le 22 février suivant, il sera procédé par le ministère de maître MOXHON, notaire à Liège, et par-devant M. Bouhy, juge de paix du quartier du sud de la ville de Liège, en son bureau, rue St-Jean-en-Isle, à la VENTE aux enchères des RENTES suivantes, savoir :

§ I^{er}. — Rentes en argent.

- 1^o Une rente de 3 dalers, ou 4 francs 55 centimes, due par les sieurs Martin Thonard, père et fils, cultivateurs, à Cerexhe-Heuseur.
2^o Une de 5 florins 5 sols Bt.-Liège, ou 6 francs 38 centimes, due par la veuve Henri Errard, demeurant à Elperée, commune de Forêt.
3^o Une de 8 florins Bt.-Liège, ou 9 francs 73 centimes, due par le sieur Bertrand Lenoir, cultivateur, et Catherine Planchart, son épouse, demeurant à Jemeppe.
4^o Une de 9 fls. 7 sols 2 liards Bt.-Liège, ou 11 francs 40 centimes, due par la dame veuve Philippe Joseph Fick, rue des Tanneurs, à Liège.
5^o Une de 10 fls. Bt.-Liège, ou 12 francs 15 centimes, due par M. Henri Guillaume Dossin et ses frères et sœurs, meunier, paroisse St-Pholien, à Liège.
6^o Une de 10 fls. Bt.-Liège, ou 12 francs 15 centimes, due par les sieurs Lambert Maréchal et Gilles Hanson, de Juprelle.
7^o Une de 11 fls. Bt.-Liège, ou 13 francs 37 centimes, due par le sieur Nicolas Gilon, de Flémalle-Haute.
8^o Une de 18 fls. 48 sols un liard Bt.-Liège, ou 22 francs 99 centimes, due par M. Hubert Chevron, négociant, rue Féronstrée, à Liège.
9^o Une de 19 fls. Bt.-Liège, ou 23 francs 40 centimes, due par le sieur Joseph Jacob, de Hermalle-sous-Huy.

§ II. — Rentes en grains.

- 10^o Une de 4 setiers, ou 422 litrons 85 dés d'épeautre, due par le sieur Philippe Humblet, cultivateur, à Alleur.
11^o Une de 5 setiers, ou 453 litrons 56 dés d'épeautre, due par les sieurs Joseph Drienne et Jean Louis Libert, cultivateurs sur le Dos, à Liège.
12^o Une de 6 setiers et demi, ou 499 litrons 63 dés d'épeautre, due par les sieurs Jean Henri Monet, Louis Colson, et Henri Trossart de Votem.
13^o Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par les enfants Jean Pierre Paque, de Juprelle.
14^o Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre due par le sieur Pierre Joseph Warkin, de Warphée, commune de St-Georges.
15^o Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par la dame Marie Barbe Struman, veuve de Pierre Joseph Hodeige, demeurant à Mons, canton de Hologne-aux-Pierres.
16^o Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par le sieur Jacques Delvaux, de Herstappe.
17^o Une de 2 muids, ou 491 litrons 39 dés d'épeautre, due par les sieurs Lambert Maréchal, Guillaume Maréchal, et Joseph Viroul, cultivateurs, à Juprelle.
18^o Une de 3 muids, ou 737 litrons 9 dés d'épeautre, due par le sieur Noël Renson, cultivateur, à Awans.
19^o Une de 10 muids, ou 24 rasières 56 litrons 95 dés d'épeautre, due par la dame Marie Thérèse Mottart, épouse de M. Michel Joseph Body, propriétaire, demeurant à Hologne-aux-Pierres, et par la demoiselle Marie Anne Catherine Mottart, demeurant à Liège.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit M^e MOXHON, notaire, en son étude, place St-Barthélemi, à Liège.

CATALOGUE d'une bibliothèque de LIVRES, contenant 1500 articles.

Dont la VENTE aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, les mardi et jeudi 28 et 30 mai et mardi et jeudi 5 et 6 juin, à 2 heures de relevée ; où le catalogue se distribue de même que chez L. DUVIVIER, rue sur Meuse, n^o 380, chez LOXHAY, rue de la Magdelaine, n^o 103, aux n^os de cents

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

La belle FERME d'Eycken, située en la commune de Furon-St-Martin, canton d'Aubel, district de Verviers, province de Liège, consistant en plusieurs habitations, bâtimens d'exploitation ; quatre belles prairies garnies d'arbres à fruits en meilleur état, divisées par des haies vives et longées par un cordon de peupliers de Canada d'une belle venue et de l'âge de 17 à 18 ans, contenant en superficie 8 bonniers 13 verges grandes 5 petites ; jardins, pépinières et une pièce de terre labourable de 15 bonniers 6 verges grandes, le tout formant le pourpris de ladite ferme.

Plus 16 bonniers 7 verges grandes 6 petites, de terre en plusieurs pièces et une petite partie de bois taillis.

Le tout formant un ensemble de 40 bonniers 6 verges 11 petites et d'un revenu net de 2400 frs.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, dépositaire des titres et du plan de cette propriété.

() IMMEUBLES A VENDRE PAR LICITATION.

Le jeudi 23 mai 1833, dix heures du matin, les héritiers de M. le chanoine Chefnay, pour faciliter leur part, feront VENDRE aux enchères, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE et par son ministère :

1^o Une belle et bonne ferme située à Henri Chapelle, au lieu dit sur les Houffes, contenant environ 26 bonniers en prés, terres et jardin, les bâtimens bien entretenus sont dans le meilleur état ; elle est exploitée par le sieur Pierre George, qui en paie 948 francs de loyer annuel.

2^o Trois maisons contigues, susceptibles au besoin, d'être réunies, sises à Liège, rue de la Wache, l'une n^o 662, occupée, par M. Jérôme, docteur en médecine, l'autre n^o 663 bis, louée au sieur Lemille, la troisième, n^o 663, louée au sieur Rousseau.

3^o Une prairie située à Jupille, au lieu dit Staboy, contenant 74 perches 70 aunes, tenue localement par Jaspas Dechesne.

4^o Une terre, située à Lamine au lieu dit à la Wetté, contenant 65 perches 38 aunes détenue par Riga Orban.

5^o Une terre située à Limont, en lieu dit Alle Grosse Saulx, contenant 95 perches 90 aunes, tenant du nord au chemin de Jeneffe à Stier, du levant à M. Chestret, du midi aux enfants Guillaume Pire et à Charles-Dubois, banquier, d'un autre côté à la fabrique de Donceel, elle est exploitée par le sieur Bourguignon.

6^o Une prairie située à Donceel, en lieu dit Hopito, contenant 49 perches 61 aunes ; tenant au chemin dit Hopito, du levant à la rue du même nom ; du nord à Mofart, du midi à Bourguignon, tenue en location par ce dernier.

7^o Environ dix perches de terre, sise à Boelhe, commune du canton de Waremme, exploitée par Jean Boignelet. Les conditions auxquelles cette vente aura lieu, offrent toute sûreté et toute facilité de paiement aux acquéreurs.

S'adresser pour les connaître et pour voir plus ample désignation des biens, en l'étude à Liège dudit notaire.

COMMERCE.

Fonds anglais du 14 mai. — Consol., 87 5/8 0/0. — Fonds belges, 85 3/4 0/0. — Fonds hollandais, 45 3/4 0/0.

Bourse de Paris du 15 mai. — Rentes, 5 p. 102 95. — 4 1/2 p. 100. — Rentes, 3 p. 100. — Actions de la banque, 1772 50. — Certificat Falconnet, 92 85. — Emprunt royal d'Espagne, 89 1/2. — Emprunt d'Haïti, 270 0/0. — Empr. romain, 89 5/8. — Empr. belge, 88 1/4.

Bourse d'Anvers, du 17 mai.

Table with columns: Changes, à courts jours, à deux mois, à trois mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, and Hambourg.

Effets publics.

Table with columns: Belgique, Hollande. Rows include Empr. de 40 mill., Empr. de 12 mill., Empr. de 24 mill., Empr. de 48 mill., Dette active, Oblig. de Entr., Dette active, Oblig. synd., Rent. remb.

Bourse de Bruxelles, du 17 mai. — Dette active belge 46 1/2. — 24 millions, 86 3/4 P. — Dette active hollandaise 46 0/0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.